

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
Communication

DOSSIER DE PRESSE

**SIGNATURE DE L'ARRETE PREFECTORAL D'APPROBATION DE LA REVISION DU
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES (SDACR)
DE LA DRÔME**

Mardi 24 avril 2018

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) instaure une révision au plus tard tous les 5 ans du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

Élaboré par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), sous l'autorité du préfet, le SDACR définit l'adéquation des moyens de secours à la réalité des risques de sécurité civile, courants et particuliers, recensés dans le département en déterminant des objectifs de couverture.

L'organisation tutélaire bicéphale de l'établissement public qu'est le SDIS, la multiplicité des acteurs et la complémentarité des prérogatives et des compétences des différents services consacrent le SDACR comme un outil de management pour le pilotage stratégique de la politique départementale de sécurité civile.

Pourquoi avoir décidé de réviser le SDACR ?

Le SDACR du département de la Drôme datant de 2006, il était nécessaire d'en proposer une révision. La méthode choisie a été basée sur une très large concertation avec les partenaires internes et externes au SDIS.

Le conseil départemental s'est prononcé favorablement sur ce document en sa séance du 26 mars dernier.

Le conseil d'administration du SDIS a adopté à l'unanimité la révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) tel que présenté le lundi 16 avril 2018.

Aujourd'hui, afin que le SDACR soit pleinement adopté, il revient au préfet de département de signer l'arrêté préfectoral.

La notion de risques de sécurité civile

Deux grandes familles de risques de sécurité civile sont identifiées :

1/ Les risques courants

Les risques courants sont ceux qui présentent une forte probabilité d'occurrence mais qui ont des conséquences limitées pour la collectivité. On parle aussi de risques de la vie courante : accidents domestiques, accident de la circulation, incendies, dégâts des eaux, etc.

2/ Les risques particuliers

Les risques particuliers sont diffus dans le temps et dans l'espace. D'occurrence faible, l'impact sur la population, les biens et l'environnement peut être très fort.

Parmi les risques particuliers, on distingue :

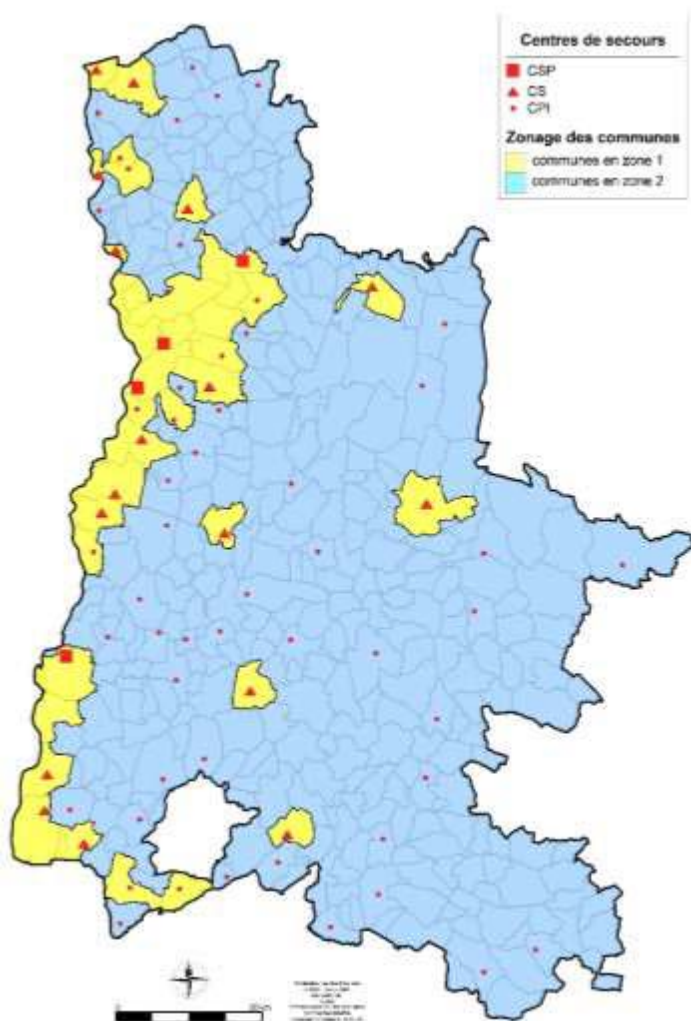
- les risques technologiques : liés aux activités humaines, fixes ou mobiles (transport de matières dangereuses) > risques chimiques, biologiques, radiologiques et le risque de rupture de barrage.

- les risques naturels : inhérent à l'environnement, ils peuvent néanmoins être initiés, influencés ou aggravés par l'activité humaine > feux de forêts, inondation et tempêtes, séismes et mouvements de terrain, avalanches, etc.

De nouveaux risques particuliers sont pris en compte dans la révision du SDACR :

- Les risques et la menace
- Les quartiers sensibles
- Les nouveaux usages du milieu naturel
- Les activités touristiques en développement

Synthèse des préconisations du nouveau SDACR



78 préconisations, visant à permettre au SDIS de s'adapter à l'évolution des risques de sécurité civile afin de maintenir une couverture conforme aux objectifs fixés, découlent de la révision du SDACR.

Elles se répartissent entre plusieurs thèmes : les secours routiers, le secours d'urgence aux personnes, les transmissions via le CTA-CODIS, les incendies, les feux de forêt, les permanences, les chaînes de commandements, les risques naturels, technologiques et sanitaires, les sites à risques, les menaces, la formation, la mutualisation et la sectorisation, et le matériel.

Le but de ces préconisations est de permettre un délai de couverture, qui correspond au temps qui s'est écoulé entre la réception de l'alerte et l'arrivée sur les lieux des pompiers de l'ordre de 16 min en zone 1 et de l'ordre de 25 min en zone 2.

Zone 1	Zone 2
37 communes	330 communes
320 816 habitants (64,3% du département)	178 343 habitants (35,7% du département)
Superficie = 973 km ² (14,8% du département)	Superficie = 5581 km ² (85,2% du département)
20 352 interventions/an (73,1% du département)	7 489 interventions/an (26,9% du département)

Quelques exemples de thématiques traitées dans le SDACR :

- l'adaptation des effectifs à l'activité opérationnelle
- l'adaptation de l'outil de gestion opérationnelle aux contraintes des sapeurs-pompiers volontaires
- l'adaptation et la réorganisation des moyens humains et matériels aux risques à couvrir
- la pérennisation du partenariat avec l'ARS et le SAMU
- le développement de conventions financières et opérationnelles interservices et interSDIS
- la mutualisation des équipes spécialisées
- la modernisation de l'outil décisionnel au centre de traitement d'appel
- la modification de l'organisation de la chaîne de commandement
- le développement des formations en adéquation avec les préconisations

Les chiffres clés de la révision du SDACR

- 1 an et 5 mois de travail
- 12 réunions plénières de l'équipe projet
- 26 réunions d'informations et d'échanges en présence des élus et des chefs de centre d'intervention et de secours
- Près de 1000 requêtes informatiques et 850 cartes préparatoires réalisées
- 167 000 interventions analysées sur une période de 6 ans
- 29 000 carrés INSEE (de 200mx200m) analysés